ELECTIONS LEGISLATIVES DU 5 JUIN 1988



44 ans, marié, 2 enfants.
Cadre supérieur de banque
Maire de Teissières les Bouliès
Conseiller Général
d'Arpajon-sur-Cère
Conseiller Régional
d'Auvergne

YVES COUSSAIN

Candidat de l'Union du Rassemblement et du Centre

Georges BRANDT suppléant

Chères électrices, chers électeurs,

«L'AVENIR EXISTE»

C'est une évidence !

Une évidence qu'il convient cependant de rappeler alors que le Cantal connait une situation critique à l'origine d'un sentiment de morosité, sinon de résignation, ressenti par beaucoup de nos concitoyens.

Notre département, la circonscription d'Aurillac plus particulièrement, parce qu'elle a perdu depuis une dizaine d'années de nombreuses entreprises importantes, se sent **menacée**, voire perdue.

Notre DEVOIR est de LUTTER pour GAGNER

Le redressement nécessaire sera long et difficile.

La volonté d'entreprendre, je l'ai déjà manifestée, de même que mon suppléant, que ce soit dans les domaines économique, culturel, social.

Tous deux, nés dans le Cantal, nous sommes profondément attachés à ce département. Nous avons conscience de son actuel état de crise et savons quel effort sera nécessaire pour le surmonter.

36 ans, marié, 1 enfant.
Dirigeant les Etablissements
PERRIÉ-BRANDT

Député du Cantal : J'agirai avec ardeur et courage, convaincu que toute hégémonie est redoutable, celle de la politique sur les activités économiques et sociales, celle d'un parti sur la vie politique.

Je conduirai mon action en concertation étroite avec tous les partenaires économiques, sociaux, et culturels pour que le Cantal reprenne espoir.

Cette volonté je l'ai exprimé en choisissant Georges BRANDT, chef d'entreprise pour m'accompagner.

L'espoir renaitra grâce à la réalisation de projets récueillant une large adhésion locale, condition nécessaire et indispensable pour recevoir l'aide de la collectivité nationale.

J'ACCOMPLIRAI MON MANDAT DE DÉPUTÉ SELON 3 IDÉES MAJEURES.

- **Voter les lois** : Avec l'**U**nion du **R**assemblement et du **C**entre, je veillerai à ce que ces lois favorisent l'initiative individuelle et le rassemblement des français dans la solidarité à l'égard de toutes et de tous, les plus défavorisés et les personnes agées en particulier.

- **Défendre à Paris les intérêts du Cantal** pour lui donner les chances de se développer et de se préparer aux échéances européennes proches :

• Accélération du désenclavement qui pénalise le transport des hommes et des marchandises.

• Mesures de compensations aux handicaps que subit l'agriculture de montagne : aides à l'investissement et au transport.

• Maintien des services publics indispensable à la vie de nos zones rurales.

• Aides spécifiques à l'implantation et au développement des entreprises créatrices d'emplois (zones d'activité, fiscalité).

• Mise en place de filières de formation initiale et continue donnant aux jeunes cantaliens les mêmes chances qu'ailleurs.

- **Favoriser par la concertation active,** l'émergence et le développement des initiatives dans tous les domaines.

Je remplirai mon mandat de député dans le seul intérêt de la France, du Cantal et des Cantaliens en éliminant le sectarisme, dont a trop souffert notre région, lequel décourage les bonnes volontés.

- *Dynamisme pour lutter et vaincre*
- *Compétence pour gérer*
- *Ouverture et tolérance pour participer*

Telles sont les clés de l'AVENIR

Si vous partagez ma volonté de surmonter les difficultés présentes, d'aider le Cantal à faire face aux échéances prochaines et difficiles :

VOUS VOTEREZ LE 5 JUIN 1988

POUR DES HOMMES NEUFS, DYNAMIQUES ET EFFICACES

YVES COUSSAIN

et **Georges BRANDT** son suppléant

Vu le Candidat.